

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 6

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 7

**OBJET : Subvention exceptionnelle accordée à L'Établissement Public Administratif CCJL (Centre Culturel Jeunesse et Loisirs) dans le cadre des activités périscolaires de la ville**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt et un juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

BEKIARI Despina

pouvoir à

COLLET Cécile

PORCHERON Jean-Claude

pouvoir à

REIGADA Gabriela

LHOSTE Roger

pouvoir à

CHAMBON Emmanuel

KEFIFA Zahira

pouvoir à

ANTONUCCI Claudine

CONSTANT Pierre-Henri

pouvoir à

BOUCLIER Arnaud

SAUCY Nathalie

pouvoir à

MERCADIER Anne-Marie

**Absente** : GOUJA Sonia

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. ROUSSEL Philippe est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-7,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L551-1 et D521-12,

Vu le Projet Éducatif Territorial 2018-2021 approuvé par délibération du Conseil municipal du 25 juin 2018,

Considérant que l'établissement public administratif CCJL de Fontenay-aux-Roses souhaite développer des projets d'activités à destination des enfants accueillis sur les temps périscolaires,

Considérant que les projets proposés par le CCJL participent à la politique éducative menée par la Ville et en particulier, répondent à l'objectif n°2 du PEDT : « Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants tout en préservant le développement et le bien-être de l'enfant »,

Considérant que la subvention exceptionnelle demandée par l'établissement public administratif CCJL pour mener ces projets est justifiée par un intérêt général,

Vu la demande de subvention du CCJL,  
Vu le budget communal,  
Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 28 160 € pour l'année 2022 au CCJL pour la mise en œuvre d'activités culturelles et artistiques dans le cadre du PEDT-PLAN MERCREDI, répartis comme suit :

- Période de janvier à juin 2022 : 18 480 €
  - o (22 semaines à raison de 11 ateliers de 2h par semaine soit un total de 242 ateliers)
- Période de septembre à décembre 2022 : 9 680€
  - o (11 semaines à raison de 11 ateliers de 2h par semaine soit un total de 121 ateliers)

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- Le CCJL

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le :

Publication/Affichage le :

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Nicolas-Yves HENRY

11 JUIL. 2022

11/07/22 au 11/09/22